



Service-Public.fr

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES : EN QUELQUES CLICS SUR SERVICE-PUBLIC.FR !



Quand m'inscrire ? Depuis la mise en œuvre du répertoire électoral unique en 2019, il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6^e vendredi précédent le scrutin.



J'accède à Service-Public.fr



Je vérifie ma situation via la démarche d'interrogation de sa situation électorale



Si je constate que je ne suis pas ou mal inscrit(e), je fais ma demande d'inscription sur les listes électorales



Je crée/me connecte à mon compte Service-Public.fr ou via France Connect



- ✓ Je renseigne mes informations personnelles
- ✓ Je télécharge les pièces justificatives requises



Ma demande est transmise et traitée par la mairie.

1 SIMPLE 2 RAPIDE 3 SANS DÉPLACEMENT